

Evaluation des quantités et du coût de gestion  
des déchets sauvages et dépôts clandestins  
Etude COMASE - Janvier 2019

## 1. Introduction

Le SPW/Département Sol & Déchets (DSD) a souhaité mettre en évidence l'impact économique de la gestion des déchets sauvages et des dépôts clandestins en Wallonie.

Dans ce cadre, le DSD a fait réaliser une étude, par le bureau COMASE, dont une première partie consistait en :

- l'identification des organismes considérés comme concernés par la gestion de la propreté publique et l'évaluation de leur degré d'implication ;
- la collecte des données disponibles ainsi que la définition d'indicateurs pertinents permettant d'évaluer et de caractériser les quantités et les coûts de collecte des déchets sauvages et des dépôts clandestins.

Cette phase de l'étude a montré que :

- la qualité des données est fort variable selon l'organisation des institutions interrogées et leurs pratiques de terrain ;

- les quantités de déchets sont fréquemment mélangées (essentiellement entre 4 fractions de déchets de la propreté : les déchets sauvages, les dépôts clandestins, les déchets de poubelles publiques et balayures ; mais aussi parfois avec d'autres déchets, comme les déchets communaux), pas disponibles ou exprimés en volume (nombre de sacs, de containers, ...) et non en masse ;

- les coûts sont très rarement disponibles ; dès lors, il apparaît plus indiqué de les approcher via les moyens mis en œuvre (prestations de personnel, d'équipements techniques et, bien entendu, factures reçues des sous-traitants éventuels et des organismes de traitement des déchets).

A l'issue de ce premier volet de la mission, une stratégie de collecte de données a été établie sur base d'un questionnaire qui a été adressé à plusieurs types d'organismes, en ce compris toutes les communes wallonnes, afin de mieux cerner les coûts de la collecte et de la gestion des déchets sauvages et des dépôts clandestins à l'échelle régionale et d'examiner la possibilité de réaliser un modèle informatique de collecte des données (en quantités et en coûts) relatives aux déchets sauvages et dépôts clandestins, en vue d'une évaluation annuelle d'indicateurs retenus.

## 2. Méthodologie

En vue d'évaluer les quantités et coûts de gestion des déchets sauvages et dépôts clandestins sur le territoire dont ils ont la charge, un nombre important d'organismes locaux, régionaux et fédéraux susceptibles d'être concernés par la gestion de la propreté publique en Wallonie, ont été approchés. L'année de référence des données collectées est l'année 2016.

Cette approche a été organisée de deux manières :

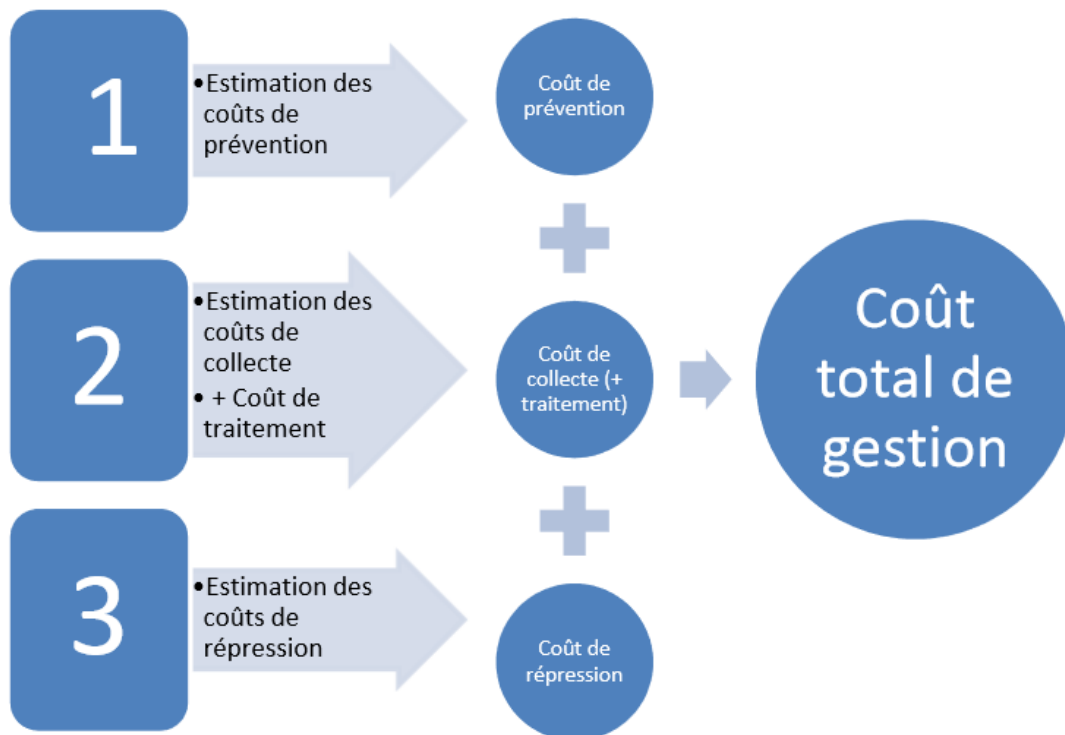
- Par voie d'enquête, pour :
  - les 262 villes et communes wallonnes ;
  - les 64 sociétés de logement de service publique (SLSP) ;
  - les 5 provinces ;
  - les 8 intercommunales de développement économique (IDE) ;
  - les 4 ports autonomes ;
  - la DGO2 du SPW (via ses 5 directions extérieures et la direction des barrages) ;
  - l'asbl Les Lacs de l'Eau d'Heure (LLEH).
- Par voie d'entretiens individuels auprès d'autres organismes, en raison de leur spécificité :
  - la DGO1 du SPW ;
  - des Organismes d'assainissement agréés par la SPGE ;
  - des organismes et infrastructures de transport public (SRWT, SNCB, INFRABEL et aéroports régionaux).

L'étude s'est déroulée en trois temps :

- une phase de collecte et de structuration de données existantes et disponibles ;
- une phase de collecte de données complémentaires ;
- une phase d'analyse et de traitement des données.

Il faut souligner que seules 34 communes ont produit des réponses complètes, avec une répartition par classes d'urbanisation et de revenu assez proche de la répartition de la population des 262 communes wallonnes. Bien évidemment, des réponses partielles ont aussi pu être prises en considération si bien que des données de quantités de déchets ont été recueillies pour 85 communes et des données de coûts de collecte pour un maximum de 67 communes. L'analyse statistique a permis d'identifier des variables potentiellement explicatives et une sélection de modèle a été effectuée. Elle a permis d'effectuer une extrapolation des quantités de déchets sauvages et clandestins et des déchets de la propreté publique, soit des coûts de prévention, de collecte et de traitement et de répression. Cette évaluation est cependant assortie d'un intervalle de confiance assez large lié au taux de réponse des villes et communes ainsi qu'à la qualité et la complétude de leurs réponses.

Lorsqu'on parle de coûts relatifs à la gestion des déchets, il faut envisager le schéma suivant :



### 3. Quantités et coûts de gestion des déchets sauvages et des dépôts clandestins

Les données collectées auprès des villes et communes ont permis de réaliser un traitement statistique et d'effectuer une extrapolation tant des quantités de déchets (déchets sauvages (DS) et dépôts clandestins (DP)) que des coûts à l'échelle de l'ensemble des communes wallonnes :

Quantités de DS et DC collectées par les communes wallonnes (t)	Coûts de gestion des DS et DC supportés par les communes wallonnes (EUR)
18.130	69.514.512 *

\*dont Coût de prévention : 1.024.726 euros – Coût de collecte et de traitement : 53.365.494 euros – Coût de répression : 15.124.292 euros

Les données collectées par voie d'enquête auprès d'autres organismes ne peuvent pas faire l'objet d'un traitement statistique. En effet, le nombre d'organismes est souvent nettement plus réduit et, pour ceux qui sont les plus nombreux (par ex. les SLSP), le nombre de réponses obtenues est insuffisant.

Il en est de même pour les autres organismes qui ont été approchés via des entretiens individuels.

Le tableau ci-dessous présente une estimation totale des quantités de déchets sauvages (DS) et de dépôts clandestins (DC) collectés et gérés sur le territoire wallon en 2016 et des coûts de leur gestion.

Organismes	Quantité de DS et DC (t)	Coûts de gestion des DS et DC (EUR)
Villes et communes	18.130	69.514.512
SPW-DGO2	286	885.419
Provinces, IDE, ports aut. et LLEH	509	1.062.151
SLPS	1.199	1.587.802
SPW-DGO1	9.900	11.000.000
BSCA et Liège Airport	136	311.180
SRWT (TEC Charleroi)	100	50.123
SNCB	n.d.	n.d.
INFRABEL	128	119.472
SPGE	235	70.785
<b>Total</b>	<b>30.623</b>	<b>84.601.444</b>

Les coûts de gestion annuelle des déchets sauvages et des dépôts clandestins sont estimés à plus de 84 millions d’euros, pour un poids estimé à un peu plus de 30.000 tonnes. Il apparaît qu’en matière de gestion des déchets sauvages et des dépôts clandestins, les villes et communes et la DGO1 se taillent la part du lion. Ils représentent en poids 91% des déchets sauvages et dépôts clandestins collectés sur l’espace wallon.

Il reste une interrogation concernant les SLSP, dont le faible nombre de réponses à l’étude ne permet pas de se prononcer, mais dont les activités en matière de propreté publique sont gérées en étroite interaction avec celle des communes. L’importance des quantités de déchets sauvages et dépôts clandestins collectés par les autres acteurs apparaît marginale.

#### 4. Un meilleur enregistrement des données s’impose

L’amélioration de la connaissance des quantités de déchets de la propreté et des coûts de leur gestion nécessite :

- la professionnalisation de la gestion de la propreté publique dans les villes et communes, ce qui conduira à une meilleure connaissance de ces quantités et coûts (enregistrement des prestations, informatisation, pesage systématique des déchets collectés, séparation claire entre les différents types de déchets...);
- la mise en œuvre d’un dispositif de centralisation des données de quantité et de coûts, à l’instar des outils FEDEM et Coût-vérité, qui permettent aux communes de déclarer annuellement les quantités et coûts de gestion de divers flux de déchets ménagers.

A cette fin, le bureau COMASE suggère de fournir aux opérateurs de terrain un dispositif permettant d’assurer une mesure correcte (selon un référentiel unique d’évaluation des quantités de déchets de la propreté publique pour l’ensemble des organismes) et récurrente des quantités et coûts de gestion de ces déchets.

Ce dispositif devrait se concentrer prioritairement sur les villes et communes et sur la DGO1, qui représentent la part la plus importante des déchets sauvages et des dépôts clandestins enlevés de l’espace public wallon.

Le dispositif envisagé :

- Une trajectoire progressive qui propose aux communes :
  - dans un premier temps, de ne renseigner que les données essentielles, sans trop aborder le côté analytique des coûts ;
  - dans un second temps, de ventiler les coûts de collecte entre les fractions de déchet.
- De se limiter aux quantités et coûts de gestion des 3 fractions suivantes : déchets sauvages, dépôts clandestins et déchets de poubelles publiques (dans un second temps, les balayures - boues de balayage mécanisé - pourraient éventuellement être ajoutées).
- Pour certains postes, de rapporter les quantités de ressources mobilisées (exprimées en ETP personnel ou de part d'utilisation d'équipements) plutôt que leur coût, car ceux-ci sont aujourd'hui plus difficilement mesurables par les communes.

Mais en tout état de cause, il reste encore un long chemin à parcourir pour créer un référentiel commun car aujourd'hui chaque commune à sa propre manière d'opérer :

- Difficulté de regrouper toutes les dépenses consacrées au maintien de la propreté publique : par ex. imputation des ouvrier polyvalents multi-tâches, éco-conseiller, agent sanctionnateur... ;
- Informatisation défailante ;
- Pas de tradition de la mesure des quantités : formation du personnel sera nécessaire ;
- Regroupement de toutes les informations : nettoyage de sites de bulles à verre ou des bulles à textile réalisés par l'intercommunale ou des prestataires privés, coûts de la répression à rechercher auprès de la police ou de la justice...

Il est vraisemblable que l'établissement d'un cadre légal pourrait mener à la généralisation d'un meilleur enregistrement et d'une meilleure transmission des informations relatives à la propreté publique.